



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés
Mor
be

14064311

TRIBUNAL DE COMMERCE

07 MARS 2014

NIVELLES
Greffe

N° d'entreprise : 0479.597.791

Dénomination

(en entier) : **ACELIA**

(en abrégé) :

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 1341 Cérroux-Mousty, rue des Pâchis, 28

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : augmentation de capital article 537 CIR 92

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire dressé par le Notaire Christian QUIEVY à Antoing, le treize février deux mille quatorze, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "ACELIA", ayant son siège social à 1341 Cérroux-Mousty, rue des Pâchis, 28, a décidé d'augmenter son capital à concurrence de cent vingt et un mille cinq cents (121.500) euros par apport en espèces pour le porter à cent quarante mille cent (140.100) euros sans création de parts nouvelles.

Le notaire soussigné a attesté le dépôt du capital libéré, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Suite à cette augmentation de capital, l'article 6 des statuts a été modifié pour être libellé comme suit :

Le capital social est fixé à cent quarante mille cent (140.100) euros représenté par cent (100) parts sans valeur nominale, représentant chacune un/centième (1/100^e) de l'avoir social.

Pour extrait analytique conforme, déposé avec une expédition de l'acte et la coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/03/2014 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature